

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Destruction illégale d'un lynx dans le massif du Jura:  
pour cette population menacée chaque individu  
compte**

Bourg-en-Bresse, le 15 juillet 2024

Fin janvier, le service départemental de l'Ain de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a été informé de la présence du cadavre d'un lynx sur la commune de Torcieu

Des inspecteurs de l'environnement de l'OFB se sont rapidement rendus sur place et ont réalisé les premières constatations. Le lynx a ensuite été autopsié dans la journée. Cette autopsie a permis de constater que l'animal (une femelle suitée) avait été tué par arme à feu.

Les investigations se poursuivent dans le cadre d'une enquête judiciaire conduite sous l'autorité du Procureur de la République de l'Ain. Un appel à témoin a été lancé (via l'APACEFS) pour tenter d'identifier le ou les responsables de ce délit (puni d'une peine maximale de 3 ans de prison et 150 000 € d'amende) qui porte une atteinte grave à la population de lynx en France.

Cette espèce à fort enjeu patrimonial classée en danger sur la liste rouge des mammifères de France, bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA) dont le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est le coordinateur. Ce plan vise à rétablir le bon état de conservation de l'espèce sur son aire de présence actuelle et ses territoires de recolonisation spontanée.

Au regard de ce contexte, et ainsi qu'il s'est engagé à le faire systématiquement, l'État portera plainte contre X.

